

# LÉON-FRANÇOIS HOFFMANN

Professeur, Department of French and Italian, Princeton University,  
Princeton, N.J., (1964), spécialiste de la littérature haïtienne

(1985)

## “LAMARTINE, MICHELET ET LES HAÏTIENS.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Léon-François HOFFMANN

**“LAMARTINE, MICHELET ET LES HAÏTIENS.”**

Un article publié dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, no 4, 1985, pp. 669-675. Paris : Armand Colin.

[Autorisation formelle accordée par le Professeur Hoffmann le 29 novembre 2010 de diffuser toutes ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [hoffmann@princeton.edu](mailto:hoffmann@princeton.edu)

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

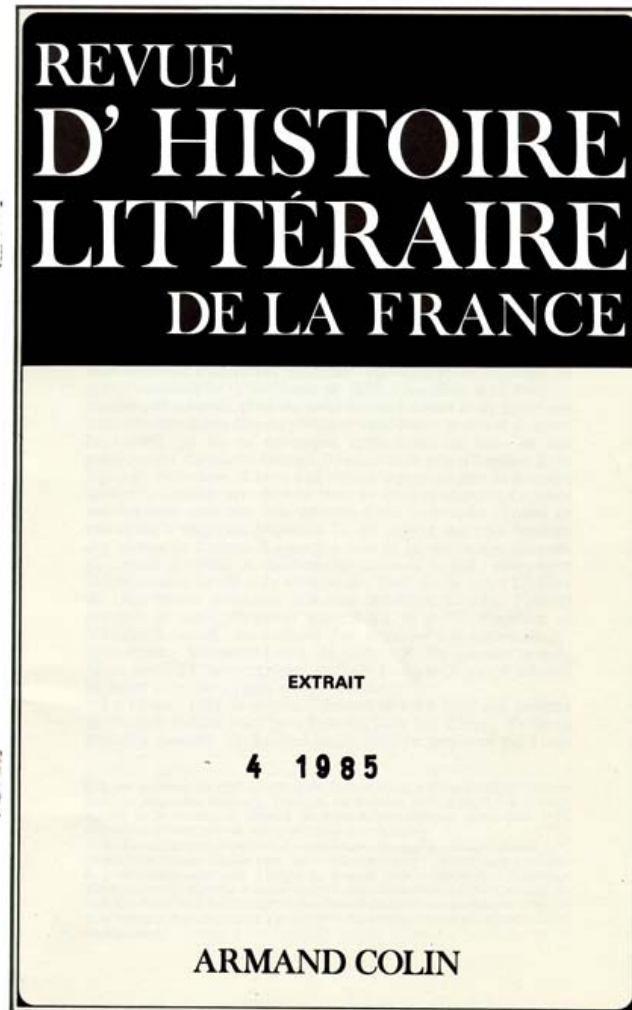
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 4 septembre 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Léon-François HOFFMANN

"LAMARTINE, MICHELET  
ET LES HAÏTIENS."



Un article publié dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, no 4, 1985, pp. 669-675. Paris : Armand Colin.

[669]

Léon-François HOFFMANN

**"LAMARTINE, MICHELET ET LES HAÏTIENS."**

Un article publié dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, no 4, 1985, pp. 669-675. Paris : Armand Colin.

Trois jeunes Haïtiens qui poursuivaient leurs études dans des établissements d'éducation secondaire parisiens se distinguèrent au grand concours de la Sorbonne de 1858. L'un d'eux était Fénelon Faubert, né en avril 1841 du poète Pierre Faubert et de Joséphine Laraque (elle-même fille du président Jean-Pierre Boyer et de Joute Lachenais, qui fut sa compagne après avoir été celle de son prédécesseur Alexandre Pétion). Il remporta le prix d'honneur de la classe de rhétorique. Il avait déjà obtenu le premier prix de discours latin et le premier prix de vers latin au lycée Bonaparte. Le jeune Haïtien reçut pour prix cent volumes dorés sur tranche et reliés en maroquin. L'empereur Napoléon III lui envoya quarante volumes des œuvres de Cicéron. La garde nationale lui donna une sérénade et, comme le voulait la tradition, les dames de la Halle envoyèrent une députation lui offrir un bouquet. Au dîner donné par le Ministre de l'Instruction publique, Monsieur Rouland, Fénelon Faubert occupait la place d'honneur entre S.A.I. le prince Napoléon et Madame Rouland. Une médaille d'or, associant à sa renommée ses compatriotes Alexandre Delva, du Collège Rollin (premier prix de thème grec) et Charéon Dupuy, du lycée Louis-le-Grand (3e accessit de thème latin), fut frappée en son honneur <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Fernand Hibbert, « Lettres d'une amoureuse », *Revue de la jeunesse haïtienne*, L, 4, 20 mai 1916. Fénelon Faubert entra dans la diplomatie et fut Chef de Cabinet particulier du président Boisrond-Canal. Il dirigea *Le Moniteur* (jour-

Le 12 août 1858, la colonie haïtienne de Paris offrit aux lauréats un banquet présidé par Pierre Faubert, pour lors Chargé d'affaires d'Haïti à Londres. Le discours traditionnel fut prononcé par Louis [670] Audain<sup>2</sup>, et publié la même année en brochure in-8° de 23 pages par l'Imprimerie de Moquet sous le titre *Discours à trois jeunes Haïtiens récemment couronnés au grand concours de la Sorbonne*. Ce texte a un double intérêt : d'abord, il fait allusion aux controverses qui, en Haïti, concernaient le genre d'éducation qu'il convenait de donner aux citoyens de la jeune République, et ensuite, il est à l'origine de deux lettres peu connues, l'une de Lamartine et l'autre de Michelet, qui remercient Audain de leur avoir envoyé un exemplaire de son Discours.

Le quotidien de Port-au-Prince, *La Feuille du Commerce*, publia ces deux lettres (dont le manuscrit est, pour autant que je sache, perdu) dans son numéro du 11 juin 1859. Elles sont annoncées comme suit :

On nous communique les deux lettres suivantes adressées à notre compatriote L. Audain en ce moment à Paris où il complète ses études médicales. Elles renferment des idées et des opinions qui peuvent nous être utiles sous certains rapports.

Les « idées et opinions qui peuvent nous être utiles sous certains rapports » se trouvent, nous le verrons, dans la lettre de Michelet. Celle de Lamartine est un simple billet de remerciement. Datée du 4 septembre 1858, en voici le texte :

---

nal officiel de la République d'Haïti), et mourut à Port-au-Prince le 14 juillet 1884. Alexandre Delva obtint sa licence en droit à Paris en 1864. Il publia à Paris des *Considérations sur l'armée haïtienne* (1867) et sur *L'Article 7 de la constitution d'Haïti* (1873). Sur Charéon Dupuy, je n'ai trouvé aucun renseignement.

<sup>2</sup> Louis Audain (1828-1896) fut professeur, puis directeur de l'École de Médecine à Port-au-Prince. Outre ses publications scientifiques, il écrivit des essais sur l'histoire et la politique haïtiennes. Il siégea à la Chambre des députés, puis au Sénat. En 1858, Audain achevait ses études de médecine à Paris.

Monsieur,

Une de mes oeuvres de ma vie publique sur laquelle je re-  
viens avec le plus de bonheur dans le passé pour me consoler de  
mes malheurs présents, c'est la libération de votre race humaine.  
- Vous m'en récompensez aujourd'hui par cette admirable lettre  
et par ces discours.

Je voudrais que cette lettre retentît jusqu'à Haïti ; plus on est  
loin plus on est juste : la touchante reconnaissance de ceux  
qu'on accusait *de n'être pas hommes* ferait contre-poids à l'ini-  
quité de ceux qui se croient plus *que des hommes* ; je retrouve-  
rais ma patrie sous votre ciel.

Recevez, Monsieur, mes sentiments et mes voeux

signé LAMARTINE

4 septembre 1858

Par « la libération de votre race humaine », Lamartine fait bien en-  
tendu allusion au décret d'abolition de l'esclavage dans toutes les co-  
lonies et possessions françaises qu'il avait signé le 27 avril 1848 au  
nom du Gouvernement provisoire. À ce titre, et en tant qu'auteur de  
*Toussaint Louverture* (drame en cinq actes et en vers représenté pour  
la première fois le 6 avril 1850 à la Porte-Saint-Martin), Lamartine  
jouissait d'un grand prestige en Haïti. Les journaux haïtiens publièrent  
en 1859 et 1860 plusieurs lettres du grand homme à des correspon-  
dants port-aux-princiens, que j'espère faire connaître dans un numéro  
ultérieur de la R.H.L.F. En ce qui concerne la lettre à Audain, il est  
possible sinon probable que [671] Lamartine ait tout au plus feuilleté  
le Discours. Il parle en effet de « ces discours », alors que seul celui  
d'Audain a été publié. Il est vrai qu'il peut s'agir d'une mauvaise trans-  
cription, le prote haïtien ayant composé « ces » au lieu de « ce », et il  
n'est pas impossible que les manuscrits d'autres discours prononcés au  
banquet aient pu, eux aussi, être envoyés à Lamartine, mais nous n'en

avons aucune preuve. Quoi qu'il en soit, le poète, à la différence de l'historien, ne se réfère pas au contenu de la brochure.

Après les félicitations et les encouragements d'usage, Audain souhaite d'une part que le gouvernement haïtien crée des bourses qui permettent aux étudiants doués de poursuivre leurs études en France et, de l'autre, qu'il fasse venir des professeurs français pour enseigner en Haïti. Propositions qui n'avaient rien d'original, mais qui se heurtaient à l'opposition de beaucoup d'Haïtiens désireux que « l'instruction et l'éducation des Haïtiens se fasse par des Haïtiens, et à Haïti même » (p. 10). Audain se propose de réfuter cette opinion, qu'il soupçonne de reposer sur le préjugé de couleur ou sur un patriotisme mal compris. Il dénonce l'isolationnisme borné qui risque de mettre Haïti à l'écart de la civilisation européenne, « actuellement la plus avancée de toutes ». Il célèbre la France, pays de liberté et de justice pour tous, qu'il oppose aux États-Unis, « ce sol de l'esclavage, cette terre classique de l'iniquité et des préjugés d'épiderme » (p. 15) qui « seul, nous refuse encore le titre de nation indépendante, que toute l'Europe nous reconnaît » (p. 17)<sup>3</sup>. Audain n'exclut pas l'éventualité d'une mainmise des États-Unis sur le pays, et veut croire qu'ils se heurteraient à la détermination farouche de citoyens décidés, comme leurs ancêtres, à vivre libres ou à mourir<sup>4</sup>. L'auteur rassure ensuite ceux qui craignent que la Babylone moderne ne corrompe leurs enfants, ou qu'ils n'y subissent « un refroidissement de leur patriotisme » et un « détachement du sol natal » (p. 20). Il finit en s'élevant contre « certaines idées regrettables qui ont cours dans notre pays parmi bon nombre de nos chefs de famille : j'entends l'espèce de déconsidération qu'ils font peser sur les études grecques et latines » (p. 21). Audain fait valoir la jouissance de pouvoir lire les Anciens dans l'original, la nécessité, pour ceux qui se destinent à la médecine et au droit, de savoir le latin et le grec, et le devoir patriotique de former, outre des commerçants avisés et des « agriculteurs savants et pratiques », des

<sup>3</sup> Craignant que la reconnaissance de la « République noire » n'encourageât leurs esclaves à la révolte, les parlementaires des États du Sud s'y étaient catégoriquement opposés. Il fallut attendre 1864 pour que le président Lincoln établît des relations diplomatiques avec Haïti.

<sup>4</sup> Les Haïtiens n'avaient pas tort de s'inquiéter : en 1868 le président Andrew Johnson allait proposer au Congrès (qui, heureusement, refusa son approbation) de procéder à l'annexion pure et simple de l'île de Saint-Domingue.



hommes de lettres et de sciences pures. Et, avant le panégyrique des lauréats qui termine le discours, l'orateur exhorte les pères de famille [672] haïtiens : « Renoncez donc à l'erreur que je combats en ce moment [...] Envoyez [vos enfants] en Europe recevoir une éducation complète, et surtout évitez d'en vouloir faire des demi-savants ! » (p. 22).

Michelet, lui, avait bien lu la brochure. La lettre à Audain, datée de Pornic le 13 septembre 1858 <sup>5</sup> se réfère et à la question de l'éducation en Haïti et au danger que représentent les États-Unis pour la première république libre d'Amérique latine :

13 septembre 1858

Monsieur,

Je suis fort touché de votre lettre et de votre chaleureux discours. Vos idées sont les miennes. Je voudrais seulement que vos jeunes Haïtiens fussent formés d'abord par de bonnes études du pays avant de partir pour l'Europe, qu'ils emportassent fortement la patrie - Il vous faudrait là bas des cours élémentaires de toutes les sciences naturelles, au point de vue haïtien, flore d'Haïti, etc. etc. - L'affaire des langues et des littératures est secondaire.

Je vous voudrais aussi un enseignement développé des arts, musique, peinture, etc. - avant de passer aux sciences. C'est la voie que votre génie semble demander.

Vous êtes menacés de très près, puisque l'Angleterre, occupée de l'Inde, abandonne le Mexique aux États-Unis.

---

<sup>5</sup> La lettre, telle qu'elle est publiée par *La Feuille du Commerce*, ne porte pas l'adresse de l'expéditeur. Mais Audain l'avait également communiquée à Exilien Heurtelou, rédacteur en chef du quotidien port-au-princien *Le Progrès qui, pour soutenir les arguments de ceux qui réclamaient une éducation mieux appropriée aux besoins du pays, en publia, avec l'adresse, les deux premiers paragraphes (numéro du 17 novembre 1860).*

Comment ne vous liez-vous pas aux États du Sud de l'Amérique par une confédération *PÉCUNIAIRE* pour une flotte et une armée commune, où vous auriez fort aisément des soldats supérieurs à ceux des États-Unis : polonais, hongrois, français, &c. &c.

Soyez sûr que les milices et soldats peu formés ne suffiront pas - Il faut de vieux soldats.

Je vous serre la main bien cordialement

signé, J. *MICHELET*

Que Michelet ait partagé les craintes de ceux qui pensaient que les jeunes Haïtiens risquaient de subir, par suite de leur séjour dans les écoles de France, « un refroidissement de leur patriotisme » et un « détachement du sol natal », et qu'il ait affirmé que « l'affaire des langues est secondaire » a dû peiner Aubain. Mais sans doute la fierté d'avoir reçu une réponse du grand historien aura été la plus forte, et l'aura poussé à la faire connaître au pays natal. Il est intéressant de voir Michelet partager l'inquiétude de son correspondant devant l'impérialisme des États-Unis en Amérique latine, au point de conseiller le recrutement d'une sorte de légion étrangère européenne pour lui faire éventuellement échec. Et il semble que Michelet partage le préjugé selon lequel les Noirs ont plus de capacités innées pour l'expression artistique que pour les sciences exactes. Idée reprise d'ailleurs par Léopold Sédar Senghor un siècle plus tard.

Le texte de deux autres lettres de Michelet à des Haïtiens nous est parvenu, et il en existerait au moins trois autres qui sont perdues.

[673]

La première lettre, envoyée de Turin le 20 mai 1854 à l'historien Thomas Madiou, a été reproduite par Jules Auguste dans un article sur Madiou publié le 22 janvier 1898 par l'hebdomadaire du Cap-haïtien *La Conscience nationale*. Il s'agit encore d'une lettre de remerciement :

Turin, 20 Mai 1854

Monsieur,

Une très longue maladie dont j'ai souffert depuis deux ans à Paris, Nantes et en Italie a pu seule m'empêcher de vous exprimer ma gratitude, mon admiration pour ce grand et difficile travail, plus difficile qu'aucune autre histoire, puisque la plus grande majorité des faits ont dû être tirés de la tradition, plutôt que des actes qui sans doute n'ont pas été écrits ou auront péri.

Je saisirai, monsieur, la première occasion que mon livre me donnera pour exprimer publiquement tout ce que le vôtre présente d'instruction solide et d'intérêt dramatique.

Recevez mes salutations et l'assurance de mon estime sympathique et fraternelle.

J. MICHELET

Antoine-Bernard Thomas Madiou, né à Port-au-Prince le 13 avril 1814, fut éduqué en France dès l'âge de dix ans. Rentré en Haïti, il dirigea le lycée Pétion et *Le Moniteur*. Après avoir représenté son pays en Espagne, il occupa d'abord le ministère de l'Instruction publique et des cultes, puis celui des Affaires étrangères. Il est l'auteur d'une *Histoire d'Haïti* en trois volumes (Port-au-Prince, 1847 et 1848)<sup>6</sup>. C'est certainement de l'envoi de ces volumes que Michelet remercie son confrère.

Madiou est mentionné à plusieurs reprises dans le *Journal* de Michelet : le 15 octobre 1858 : « Écrit à M. Madiou et au jeune médecin mulâtre Alain (?) Diou sur la défense d'Haïti menacée par les États-

---

<sup>6</sup> Sur Madiou et sur l'idéologie des premiers historiens haïtiens, on consultera le bel article de David Nicholls « A Work of Combat : Mulatto Historians and the Haitian past », *Journal of Interamerican and world Affairs*, 16, 1, February 1974, p. 15-38.

Unis. » Ces lettres sont perdues. C'est d'ailleurs sans doute au docteur Jean-Baptiste Dehoux (et non pas Diou) (1834-1893) que Michelet avait écrit : il note le 19 février 1865 : « Visite du jeune Dehoux », et c'est à lui qu'est adressée la dernière lettre que nous publions ci-dessous.

Les Michelet et les Madiou se fréquentèrent à Paris : trois visites pour le seul mois de mai 1859. Le 12 août 1860, Michelet note dans son *Journal* : « écrit à Madiou » cette lettre aussi est perdue. Trois ans plus tard, le 28 janvier 1863 « A 4 heures visite de M. Madiou, et sa très jolie fille, traits fins, sombre, belle comme la nuit, tragique comme la révolution de St.-Domingue (la noire). » Michelet, on le sait, a parlé d'Haïti et de la beauté noire au Nouveau monde dans le premier chapitre du deuxième livre de *La Femme* (1859). Certains des passages en question se trouvent également dans la première édition de son *Histoire du dix-neuvième siècle* (1874), mais disparaissent des éditions postérieures<sup>7</sup>. Outre son goût pour la [674] Vénus africaine, Michelet avait une autre raison de s'intéresser à la République noire : son beau-père Millaret avait été, dans sa jeunesse, épargné par Toussaint Louverture, qui le prit comme secrétaire et précepteur de ses enfants. Athénaïs Michelet a évoqué les souvenirs de son père dans ses *Mémoires d'une enfant* (Paris, Hachette, 1867).

La deuxième autre lettre de Michelet à un Haïtien qui nous soit parvenue a elle aussi été publiée par un journal haïtien, *L'Opinion nationale* du 4 février 1865, présentée en ces termes :

Mr. Michelet a adressé à notre ami et concitoyen Dehoux la lettre que nous publions plus bas. Nous savons que notre honorable concitoyen Mr. B. Ardouin en a reçu une analogue du même écrivain, par laquelle il lui recommande Mr. Octave Giraud comme un abolitionniste et un publiciste fort honorable, et qu'il parle de *l'Histoire de l'homme noir* comme une œuvre remarquable.

---

<sup>7</sup> Je dois ces indications à l'amabilité du professeur Oscar Haac.

Nous apprenons donc que Michelet avait également écrit à Beaubrun Ardouin, autre historien haïtien que les Michelet avaient fréquenté lorsqu'il dirigeait la légation d'Haïti à Paris, et dont ils avaient tous les deux lu les monumentales *Études sur l'histoire d'Haïti* en 11 volumes publiés à Paris entre 1853 et 1860<sup>8</sup>. Nous le savons par le *Journal*, où Michelet note d'ailleurs le 17 décembre 1864 (c'est-à-dire cinq jours avant d'écrire au docteur Dehoux) : « Recommandé Giraud<sup>9</sup> [...] en Haïti ». C'est très probablement de la lettre à Beaubrun Ardouin mentionnée par *L'Opinion nationale* et aujourd'hui perdue qu'il s'agit

Paris, rue de l'Ouest, 44, 22 décembre 1864

Monsieur Dehoux, docteur-médecin, au Port-au-Prince,  
Mon Cher Monsieur,

Comment vous trouvez-vous de votre belle patrie ? Croyez que je vous suis des yeux et que je serai heureux de vos succès en Haïti.

Je recommande à votre attention un livre important qui va paraître

« L'Histoire de l'Homme Noir », par mon ami Mr. Giraud, rédacteur de la *Presse*, de *l'Avenir National*, de la *Gazette d'Augsbourg*, etc.

Mr. Giraud est de la Guadeloupe, mais d'une famille tout à fait *abolitionniste*, qui a fait à cette cause beaucoup de sacrifice. Si vous pouvez répandre ce livre ou d'avance lui procurer des souscripteurs, vous rendrez service à la grande cause, et vous ferez plaisir à vos nombreux amis de la Guadeloupe.

---

<sup>8</sup> Sur Beaubrun Ardouin également, voir Nicholls, *op. cit.*

<sup>9</sup> Octave Giraud mourut à la fin de 1865. Il avait publié, outre un recueil de poésies, *Fleurs des Antilles* (1862), un pamphlet sur *L'Abolition de l'esclavage* (1861).

Il serait désirer que ce grand pacte américain qui vient de se faire à Lima, s'étendît aux Îles, Haïti, aux Antilles, etc.

Je vous serre la main cordialement.

J. MICHELET

À la suite de la lettre adressée à Dehoux, *L'Opinion nationale* annonce une « souscription ouverte sous la haute recommandation de MM. Victor Hugo et J. Michelet pour faciliter l'impression ». Le Comité de souscription de Port-au-Prince se composait de Beaubrun Ardouin, des docteurs Jean-Baptiste Dehoux et Louis Audain, et d'Exilien Heurtelou et Duraciné Pouilh, respectivement rédacteur en [675] chef et administrateur du journal. Les démarches entreprises des deux côtés de l'Atlantique n'aboutirent pas : le livre de Giraud ne fut jamais publié.

Le « grand pacte américain qui vient de se faire à Lima » fut l'œuvre de délégués du Chili, de l'Argentine, du Pérou, du Venezuela, de la Colombie, du Guatemala et du Salvador. Ils s'étaient réunis pour aviser des mesures à prendre face à l'occupation par l'Espagne des îles Chinchas, appartenant au Pérou, pour essayer de régler les différends qui opposaient certains pays à leurs voisins à propos de la fixation des frontières et, d'une façon générale, pour proposer une série de mesures qui favoriseraient la solidarité des pays de l'Amérique espagnole et leur coopération en matières commerciale, juridique et culturelle. Le pacte resta lettre morte, aucun des États qui s'étaient fait représenter n'ayant en fin de compte accepté de le ratifier <sup>10</sup>.

LÉON -FRANÇOIS HOFFMANN.

---

<sup>10</sup> Sur la conférence de Lima de 1864, voir Alberto Ulloa, *Congresos americanos de Lima*, Lima, Torres Aguire, 1938, ou les pages que lui consacre Samuel Guy Inman dans *Inter-American Conferences, 1826-1954*, Washington, D.C., The University of Washington, D.C., 1965 (p. 26-29).